

## CPF : la solution d'un reste à charge divise patronat et syndicats

« Les projets pour freiner le recours au CPF divisent », titre **Les Echos** assurant que la nécessité de freiner l'usage du CPF fait l'unanimité parmi les partenaires sociaux. Mais la solution d'un reste à charge, étudiée par l'exécutif, divise patronat et syndicats. Les défenseurs de la mesure mettent en avant le financement public du CPF. Dès lors, il est normal d'assumer une partie du coût d'une formation pour en tirer un meilleur parti professionnel. La qualité pédagogique ne peut que s'améliorer, estiment-ils. « Ce point de vue est partagé dans tout le camp patronal. Il faut mettre un frein à certaines déviations dans le recours au CPF, dont le coût dépasse toutes les prévisions », souligne l'un de ses négociateurs. « Les syndicats reconnaissent qu'il y a un problème à régler, mais ils sont mal à l'aise avec le principe du ticket modérateur », ajoute-t-il. Un amendement resté dans les tiroirs prévoyait un ticket modérateur sur toutes les formations éligibles au CPF avec au moins une exemption, pour les chômeurs, dévoile le quotidien. « Le reste à charge ne sera pas uniforme. Il peut y avoir des situations sans », assure-t-on de source gouvernementale. Entre autres pistes, il peut être différencié en fonction du niveau de certification ou, comme FO le promeut, en exempter les personnes qui font valider leur projet par l'un des opérateurs de CEP. Certains estiment au contraire que c'est le meilleur moyen de tuer le CPF dont le succès repose sur la suppression de tout intermédiaire entre le titulaire et l'organisme de formation. Plutôt qu'instaurer un reste à charge, la solution passe par un grand nettoyage dans les formations éligibles pour éliminer celles sans lien direct avec l'employabilité, plaident-ils. (**Les Echos**, p.2)